

## Evaluation de compétences professionnelles

CATEGORIE : C

### Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Transverse : ■ **Développement des compétences**

**La certification « Evaluation de compétences professionnelles » a été conçue et est reconnue par plusieurs branches professionnelles. Elles utilisent le référentiel de certification dans le cadre de leur propre dispositif de certification pour les candidats à la certification relevant de leur propre branche.**

Cette certification de compétences professionnelle est inter-branches (C.C.P.I). Elle permet de certifier des évaluateurs pour la conduite d'évaluation de compétences professionnelles dans le cadre de dispositif de certification, notamment.

Professionaliser les managers à la conduite d'entretien d'évaluation des compétences fait partie intégrante des moyens nécessaires à la gestion opérationnelle des ressources humaines, à la GPEC et au développement des carrières des salariés. En effet, le recrutement, l'évaluation de la performance, la mise en place de parcours de formations certifiantes, le tutorat, requièrent une formation adaptée et certifiante à ces pratiques d'entretien et participent à l'employabilité de ces managers de proximité.

Code(s) NAF : **21.10Z**, **21.20Z**, **72.11Z**, **72.19Z**,  
**13.30Z**, **13.10Z**, **13.20Z**, **13.92Z**,  
**17.29Z**, **17.22Z**, **17.23Z**, **17.21C**,  
**17.21B**, **17.21A**, **17.12Z**, **17.11Z**

Code(s) NSF : **315m**

Code(s) ROME : —

Formacode : —

Date de création de la certification : **18/12/2015**

Mots clés : **Qualité**, **formation**, **compétences**,  
**Evaluation**

### Identification

Identifiant : **1751**

Version du : **22/03/2016**

### Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- [Extrait du Procès verbal de la branche Métallurgie:parrain](#)
- [Extrait du Procès verbal de la branche Textile : parrain](#)
- [Extrait du Procès verbal de la branche Papier-carton : parrain](#)
- [Extrait du Procès verbal de la branche professionnelle autorité légitime](#)

Non formalisé :

- **Compte-rendus des réunions du comité CQPI : les entreprises adhérentes aux branches professionnelles adhérant à la Charte CQPI sont à l'origine de la création de cette certification. Elles reconnaissent l'utilité de cette certification pour son titulaire. Cette certification participe à sa montée en compétences et à la valorisation des compétences requises.**
- **courriers de soutien des entreprises de l'industrie pharmaceutique et du papier-carton**

## Descriptif

### *Objectifs de l'habilitation/certification*

Développer les compétences de conduite d'entretien pour les managers, salariés intéressés et demandeurs d'emploi

Attester des compétences professionnelles du candidat à la certification à conduire une évaluation de compétences professionnelles

Contribuer à la démarche qualité de processus de certification par une reconnaissance de la professionnalisation des acteurs de l'évaluation

Favoriser la reconnaissance de cette mission/ expertise des bénéficiaires de cette certification.

### *Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP*

- A la demande des CPNE et des entreprises, cette certification vient compléter les certifications existantes inscrites au RNCP (Titres, Diplômes, CQP) visant des métiers et/ou des qualifications, par cette certification inter-branches reconnaissant des compétences associées à une mission.

### *Descriptif général des compétences constituant la certification*

Capacité 1 : Préparer l'évaluation

Analyser la faisabilité du projet.

Vérifier l'adéquation de la certification avec les objectifs poursuivis (métier, modalités, candidats...)

Identifier les enjeux, le contexte de son intervention

Analyser les documents spécifiques à la certification visée

Capacité 2 : Organiser l'évaluation

Mobiliser les acteurs nécessaires à la mise en œuvre de l'évaluation

Identifier le processus d'évaluation et les outils adaptés selon les consignes reçues

Préparer l'intervention

Adapter les modalités d'évaluation au contexte de l'entreprise ou du poste suivant le dispositif de certification

Capacité 3 : Conduire l'évaluation

Présenter et introduire la session d'évaluation (déroulé, objectifs et rôle des acteurs)

Réaliser l'évaluation selon les situations définies en prenant en compte les adaptations

Renseigner les outils d'évaluation

Conclure l'évaluation dans le délai imparti

Capacité 4 : Restituer les résultats de l'évaluation

Formuler et synthétiser les compétences acquises par le candidat

### Public visé par la certification

- salarié
- formateur d'entreprise ou organisme de formation
- demandeur d'emploi

Déterminer le résultat de l'évaluation

Formaliser les écarts constatés avec le niveau visé

Capacité 5 :

Mettre en œuvre des techniques de communication adaptées

Transmettre les résultats de l'évaluation

Rendre compte

Proposer des améliorations du dispositif

## *Modalités générales*

Le référentiel est conçu pour être mis en œuvre à l'issue d'une action de formation courte sanctionnée par une évaluation en situation professionnelle et/ou en situation pédagogique.

## *Liens avec le développement durable*

Aucun

## Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

### *Pour l'individu*

La Certification de Compétences Professionnelle Interbranche « Evaluation de compétences professionnelles » s'inscrit dans la continuité de la Loi du 05 mars 2014 sur la réforme de la formation professionnelle.

Elle certifie la qualité des actions d'évaluation conduites indépendamment des actions de formation. Elle constitue pour son titulaire une reconnaissance de compétences complémentaires à son métier, développant ainsi son employabilité. Grâce à cette certification, l'individu valide sa capacité à accompagner les salariés ou demandeurs d'emploi dans leur parcours professionnel par l'intermédiaire d'évaluation des compétences acquises et de celles à acquérir pour conduire les entretiens. Par ailleurs, l'individu développera également sa maîtrise des dispositifs de formation (entretien professionnel, Compte Personnel de Formation...) et de certification existants.

### *Pour l'entité utilisatrice*

La Certification de Compétences Professionnelle Interbranches « Evaluation de compétences professionnelles » contribue au processus qualité des dispositifs de certification attendu par les entreprises, les salariés et les branches professionnelles.

Elle facilite l'harmonisation des processus et fédère les évaluateurs. Elle contribue aussi à la professionnalisation et la reconnaissance des missions d'évaluateur.

## Evaluation / certification

### *Pré-requis*

Aucun

Centre(s) de passage/certification

## Compétences évaluées

Seules les compétences suivantes seront évaluées :

### Compétence 1 : Préparer l'évaluation

Analyser la faisabilité du projet.

Vérifier l'adéquation de la certification avec les objectifs poursuivis (métier, modalités, candidats...)

Identifier les enjeux, le contexte de son intervention

Analyser les documents spécifiques à la certification visée

### Compétence 2 : Organiser l'évaluation

Mobiliser les acteurs nécessaires à la mise en œuvre de l'évaluation

Identifier le processus d'évaluation et les outils adaptés selon les consignes reçues

Préparer l'intervention

Adapter les modalités d'évaluation au contexte de l'entreprise ou du poste suivant le dispositif de certification

### Compétence 3 : Conduire l'évaluation

Présenter et introduire la session d'évaluation (déroulé, objectifs et rôle des acteurs)

Réaliser l'évaluation selon les situations définies en prenant en compte les adaptations

Renseigner les outils d'évaluation

Conclure l'évaluation dans le délai imparti

### Compétence 4 : Restituer les résultats de l'évaluation

Formuler et synthétiser les compétences acquises par le candidat

Déterminer le résultat de l'évaluation

Formaliser les écarts constatés avec le niveau visé

### Compétence 5 :

Mettre en œuvre des techniques de communication adaptées

Transmettre les résultats de l'évaluation

Rendre compte

Proposer des améliorations du dispositif

## Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Aucun

- Centres de passage listés par la CPNE industries de santé
- Centres de passage listés par la CPNE industries du papier-carton
- Centres de passage listés par la CPNE métallurgie
- Centres de passage listés par la CPNE textile

La validité est Permanente

**Possibilité de certification partielle :** non

Matérialisation officielle de la certification :

Le parchemin de Certification de Compétences Professionnelles

Interbranches (C.C.P.I.) est délivré par la CPNE dont le titulaire relève

## Plus d'informations

### *Statistiques*

Aucune statistique puisqu'il 'agit d'une création de certification.

Néanmoins, pour l'industrie pharmaceutique, il y a eu 30 demandes de formation certifiantes sur cette thématique.

Il y a en moyenne 30 évaluateurs de compétences formés par an pour l'industrie pharmaceutique dans le cadre du dispositif CQP de la branche.

### *Autres sources d'information*

—